

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022_3-DE
Reçu le 02/03/2022
Publié le 02/03/2022

CHATEAUNEUF

sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 21
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2022-03
Conseil Municipal du 16 Février 2022

DATE DE CONVOCATION : 10 Février 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGÉ - M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K.PERROIS – S.BROUILLET – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H ROSARIO – E. PILLARD CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU -

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à T. DEGRANDE- P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS – S.BUTET donne pouvoir à P. BERTON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLER MUNICIPAL EXCUSÉ : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. MARTINEAU

OBJET : CORRESPONDANT DÉFENSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection Municipale du 15 Mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal du 27 mai 2020 ;

VU la Délibération N° 2020-81 du Conseil municipal du 2 Septembre 2020 relative à la désignation d'un correspondant défense ;

Considérant le décès de M Christian Bonneau ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau correspondant défense au sein du Conseil Municipal ;

Considérant la candidature de Madame Séverine Brouillet ;

Le Conseil Municipal, **PAR 26 VOIX pour**, décide de désigner Mme Séverine Brouillet, en qualité de correspondante défense.

POUR EXTRAIT CONFORME

